

Image not found or type unknown



Dissolution suite à décès de notre gérante de SARL il y a 4ans

Par **Samoli**, le 11/04/2024 à 16:55

Bonjour à tous,

je vous résume la situation : Sarl, inactive depuis plusieurs années, tous les comptes à zéro, notre gérante est décédée en février 2020, depuis lors aucune actions de la part des 3 associés mais ils veulent dissoudre et radier la société.

Je me demande si 4 ans après le décès de la gérante il est nécessaire de nommer un nouveau gérant pour effectuer la dissolution ou plus simplement que les associés nomment directement un liquidateur sans passer par la case gérant ?

Merci à l'avance

Par **Marck.ESP**, le 11/04/2024 à 18:32

Bonjour

Une clause relative au décès figure-t-elle dans les statuts ?

Si non et si il y a extinction de l'objet social depuis lors, la CCI vous indiquera la procédure, à commencer par une réunion des associés en AG pour formaliser la clôture.

Par **Samoli**, le 11/04/2024 à 19:11

Merci pour votre réponse rapide, en effet il n'y a pas de clause relative au décès du gérant dans les statuts donc on nommerait un liquidateur mais me venait à l'esprit une question complémentaire:

Pensez-vous que l'absence de dépôts des comptes au greffe du tribunal de commerce depuis pas mal d'années pourrait entraver la dissolution/radiation et nous obliger à d'abord déposer les comptes, demandés pour les 6 dernières années?

Merci à l'avance

Par **Marck.ESP**, le 11/04/2024 à 21:03

Je suppose que sans activité, ce n'est pas gravissime.
Comme dit plus haut, renseignez vous auprès de votre CCI.

Par **Samoli**, le 11/04/2024 à 21:05

Merci